

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 61

Date de la convocation : Vendredi 27 mars 2026

Délibération n° : DCM_2026_096

Matière 9.1

Le jeudi 2 avril deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : (61)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clemenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Laurence Huet Andriot, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Tiphaine Le Bellec, Dominique Le Courtès, Antoine Leroux, Agnès Lesdéma Legal, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvar, Jean-Christophe Pencilé, Didier Pohan, Joris Raflegeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Emma Sellier, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Isabelle Suteau et Sandrine Villette

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (1)

Marina Retailleau

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (5)

Aline Chéné	Claudine Gossart
Vanessa Illan	Nicolas Bahuaud
Christine Hamard	Sébastien Dessein
Isabelle Maret	Denis Allaire
Jean-Luc Tilleau	Philippe Bâcle

Secrétaire de séance : Delphine Chateigner

Motion contre la fermeture de classes sur 2 écoles du territoire de Sèvremoine

Rapporteur : Richard Cesbron, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

L'inspectrice de l'Education nationale, Madame GUEDON, a informé la commune de Sèvremoine en fin de semaine dernière du projet de fermeture de classes sur 2 écoles du territoire, l'école St Exupéry à St Crespin sur Moine et l'école Pierre et Marie Curie à St Germain sur Moine.

L'école Pierre et Marie Curie à St Germain sur Moine compte cette année 132 élèves pour 6 classes :

- La fermeture d'une classe mettrait en difficulté la méthode multi-niveaux type Montessori proposée sur les classes de maternelle ;
- Ces classes comptent un nombre non négligeable d'enfants à besoins particuliers (Programme Personnalisé de Réussite éducative, avec troubles du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité, aménagement de la scolarité pour les enfants reconnus GEVA-Sco...) ;
- Cette annonce a été reçue avec stupéfaction car cette école n'a jamais été informée d'un risque de fermeture de classe auparavant ;
- Les prévisions indiquent une augmentation du nombre d'élèves pour la rentrée 2027/2028, en raison de l'augmentation des naissances constatée en 2024 (34 naissances au lieu de 23 en 2023 et 26 en 2022).

L'école Saint Exupéry à Saint Crespin sur Moine compte actuellement 73 élèves pour 4 classes :

- Les naissances sur St Crespin sur Moine sont constantes depuis 2022 avec 13 naissances ;
- Ces classes comptent un nombre d'enfants à besoins particuliers non négligeable (Programme Personnalisé de Réussite éducative, avec troubles du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité, aménagement de la scolarité pour les enfants reconnus GEVA-Sco...) ;
- Depuis 2 ans, une Unité d'Enseignement Externalisée permet d'accueillir 5 enfants en situation de handicap. La fermeture de la classe impactera la qualité de l'accueil et de l'intégration de ces enfants dans les classes ;
- La disponibilité des enseignants ne sera pas de même nature vis-à-vis de ces enfants si les classes comptent 24 à 25 enfants ;
- La circulation des enfants avec leur fauteuil roulant sera également limitée ;
- Dans les conditions actuelles, ces enfants connaissent des progrès remarquables et les parents demandent une augmentation du temps de scolarisation.

DELIBERATION

Considérant les données statistiques qui témoignent du dynamisme démographique et économique du territoire de Sèvremoine,

Considérant qu'une fermeture de classe provoquerait une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves qui y sont scolarisés,

Considérant que la décision de fermeture va à l'encontre de l'intérêt des élèves et de leurs familles,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
66	66	0	0

- **ADOpte** une motion pour refuser la fermeture de 2 classes sur le territoire de Sèvremoine.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

